

2007-2008

BUDGET

Finances
Victor Boudreau
Ministre

Budget 2007-2008

Publié par :

Ministère des Finances Province du Nouveau-Brunswick Case postale 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 Canada

Internet: www.gnb.ca/0024/index-f.asp

Le mardi 13 mars 2007

Couverture:

Communications Nouveau-Brunswick (CNB 4308)

Traduction:

Traduction des débats, Assemblée législative

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 978-1-55396-282-3

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick



Pensez à recycler!

Table des matières

Introduction	5
Pacte pour le changement	6
Défi financier du Nouveau-Brunswick	7
À l'écoute des priorités des gens du Nouveau-Brunswick	8
Revue et perspectives économiques	8
Autosuffisance du Nouveau-Brunswick	10
Mise à jour financière pour 2006-2007	10
Perspectives financières pour 2007-2008	11
Prise en main du défi financier	13
Investissements dans le Pacte pour le changement	14
Budget de capital pour 2007-2008	19
Fiscalité équitable pour financer les services publics	21
Partenariat avec le gouvernement fédéral	25
Conclusion	26
Annexe : Résumé budgétaire	27

Introduction

Monsieur le président, j'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter le premier budget de notre nouveau mandat. Nous sommes fiers que la population du Nouveau-Brunswick nous ait choisis le 18 septembre pour former son gouvernement, et nous serons un gouvernement d'action.

Nous sommes un gouvernement qui insufflera aux gens d'ici la fierté de vivre au Nouveau-Brunswick et la fierté de cheminer vers une plus grande autosuffisance en tant que province. Nous ouvrirons des perspectives économiques aux gens du Nouveau-Brunswick, y compris à nos enfants, afin qu'ils puissent continuer de vivre et de travailler dans notre province plutôt que d'avoir à chercher ailleurs. Nous ne serons pas un gouvernement qui dira, avec le recul, que nous aurions pu changer la vie et le sort des gens du Nouveau-Brunswick si seulement nous avions eu le courage de montrer la voie. Au cours des six mois depuis notre assermentation, nous avons pris les premières mesures pour mettre en œuvre notre vision d'autosuffisance pour notre province, notre *Pacte pour le changement*.

Le premier jour de notre mandat, nous avons respecté nos engagements électoraux en prenant les mesures suivantes :

- la suppression de l'augmentation de 3,8 ¢ le litre de la taxe provinciale sur l'essence, imposée par le gouvernement précédent;
- l'annonce de subventions de 2 000 \$ pour les étudiantes et étudiants de première année universitaire;
- l'abolition des exigences relatives aux contributions des parents et du conjoint pour les prêts étudiants ;
- le retrait de l'avoir et des épargnes du calcul de la capacité des personnes âgées de payer les services en foyer de soins et les soins de longue durée;
- la prise de l'engagement de financer la part provinciale des frais d'assainissement du havre de Saint John.

Nous n'en sommes pas restés là, Monsieur le président. Nous avons pris d'autres initiatives qui incluent les suivantes :

- la création du Groupe de travail sur l'autosuffisance;
- la création du Secrétariat de croissance démographique pour aider à inverser la décroissance de la population et à accroître le nombre de personnes qui vivent et travaillent au Nouveau-Brunswick:
- l'augmentation du salaire minimum provincial, qui est passé à 7,00 \$ l'heure le 1^{er} janvier 2007 et qui passera à 7,25 \$ l'heure le 1^{er} juillet 2007;
- la création de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick;
- le respect de nos engagements en matière de réglementation des prix de l'essence;
- l'annonce de projets de production d'énergie éolienne en vue d'augmenter la production d'énergie renouvelable dans la province;
- le dévoilement de programmes complets qui font du Nouveau-Brunswick le chef de file parmi les provinces en ce qui a trait aux programmes d'efficacité énergétique résidentiels;

- l'obtention de réductions importantes des primes d'assurance automobile pour les consommateurs ;
- le lancement de réformes portant sur la prestation de services complets au chapitre de la protection de l'enfance pour protéger les enfants, accroître l'aide fournie aux familles et renforcer le rôle du personnel en travail social;
- la mise sur pied du Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif.

Voilà, Monsieur le président, comment un gouvernement libéral agit pour respecter ses engagements. Nous formons un gouvernement qui est tourné vers l'avenir et qui fait ce qu'il faut, pas un gouvernement passéiste.

Monsieur le président, je suis fier de dire que le budget de 2007-2008 est prudent, transparent et équilibré. C'est un budget de juste milieu qui équilibre recettes et dépenses.

En allant de l'avant dans notre mandat, nous examinerons les transformations de l'appareil gouvernemental et de notre économie susceptibles de nous rapprocher d'une plus grande autosuffisance.

Pacte pour le changement

Le budget présenté aujourd'hui permettra au gouvernement de prendre les prochaines mesures nécessaires pour mettre en œuvre son *Pacte pour le changement*. Pendant notre mandat, nous établirons le cadre de travail en vue de faire ce qui suit :

- créer le contexte propice à la croissance économique et à la création d'emplois durables et mieux rémunérés, tant dans les régions rurales que dans les centres urbains de la province;
- assurer des perspectives à nos jeunes qualifiés pour qu'ils puissent vivre et travailler au Nouveau-Brunswick et élever leur famille ici ;
- accroître la population au moyen de l'immigration et du rapatriement de gens du Nouveau-Brunswick établis ailleurs au Canada et dans le monde;
- contribuer à assurer la durabilité de l'environnement et à conserver l'énergie ;
- aider nos enfants à accéder à une éducation de qualité et à être en meilleure forme ;
- prévoir un système de santé et de soins aux personnes âgées qui est de haute qualité, accessible et abordable ;
- atteindre l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick d'ici à 2026.

Les objectifs sont ambitieux, mais nous prendrons les décisions qui s'imposent afin de les mener à bien. Pour réaliser l'autosuffisance, il faudra non seulement faire des investissements stratégiques et créer le contexte propice à la croissance économique, mais aussi continuer d'exercer la responsabilité financière et la reddition de comptes.

Monsieur le président, le gouvernement actuel planifie. Nous formons un gouvernement qui va de l'avant plutôt que de faire marche arrière. Voilà la substance même du budget d'aujourd'hui.

Défi financier du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président, lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, conformément à l'usage habituel, il a demandé au cabinet Grant Thornton de réaliser un examen indépendant des finances de la province.

Le rapport Grant Thornton a confirmé les conseils que nous avons reçus du ministère des Finances dès notre entré en fonction : à moins de mesures correctives, les dépenses dépasseront de beaucoup les recettes, ce qui se traduira par une dette et des déficits importants et croissants. La hausse des coûts des services de santé et des soins aux personnes âgés, des salaires et d'autres programmes contribueront à une croissance importante des dépenses du gouvernement, tandis que, d'autre part, les recettes sont limitées par l'absence de croissance démographique et les initiatives fiscales déjà annoncées.

Grant Thornton a conclu que, compte tenu des tendances historiques, conjuguées aux décisions déjà prises relativement aux programmes, le défi financier au cours des trois prochaines années sera le suivant :

- 2007-2008, contraintes de dépenses nettes de l'ordre de 300 à 416 millions de dollars;
- 2008-2009, contraintes de dépenses nettes de l'ordre de 548 à 719 millions;
- 2009-2010, contraintes de dépenses nettes de l'ordre de 573 à 773 millions.

Le gouvernement précédent connaissait très bien le défi financier imminent, mais il a choisi de ne pas le dire aux gens du Nouveau-Brunswick avant les élections. Plutôt que de cacher les faits, notre gouvernement fait preuve d'ouverture et de transparence envers les gens du Nouveau-Brunswick.

Voilà le défi financier dont nous avons hérité et que nous relevons grâce au budget présenté aujourd'hui. Nous devons être responsables sur le plan financier. Nous devons prendre les mesures nécessaires pour équilibrer les recettes et les dépenses. Nous ne sommes pas prêts à accabler les gens du Nouveau-Brunswick d'une dette et de déficits énormes et croissants.

Le fait est que nous devons percevoir suffisamment de recettes pour aider à fournir les services que les gens du Nouveau-Brunswick méritent et auxquels ils s'attendent. Nous devons veiller à ce que notre régime fiscal produise des recettes suffisantes par lui-même afin de nous permettre de remplir nos obligations au chapitre des dépenses.

Monsieur le président, voilà la situation à laquelle nous devions faire face en élaborant le budget présenté aujourd'hui. Nous avons pris des décisions difficiles mais nécessaires, qui mettront en équilibre les recettes et les dépenses. Nous avons aussi pris des décisions qui permettront de continuer la mise en œuvre de notre *Pacte pour le changement*, dans notre cheminement vers un Nouveau-Brunswick autosuffisant d'ici à 2026.

À l'écoute des priorités des gens du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président, la population du Nouveau-Brunswick est notre plus importante ressource, et ses priorités et préoccupations pèsent dans la balance.

Nous avons donné aux gens du Nouveau-Brunswick la possibilité de se faire entendre dans le processus budgétaire en remplissant un questionnaire en ligne et en présentant des mémoires. Nous avons aussi consulté des parties prenantes dans l'ensemble de la province. Aujourd'hui, nous remercions ceux et celles qui ont participé au processus ; nous avons accueilli leurs contributions avec plaisir et en avons tenu compte dans l'établissement du budget de 2007-2008.

Les gens du Nouveau-Brunswick nous ont confirmé que leurs priorités sont des services de santé et des soins aux personnes âgées qui sont de qualité et abordables, un développement économique durable, la création d'emplois, une meilleure éducation pour nos enfants et une gestion financière rigoureuse. Ils veulent un environnement sain et durable. Ils veulent des investissements dans l'infrastructure publique. Ils veulent que les jeunes du Nouveau-Brunswick aient la possibilité de demeurer et de travailler dans la province. Ce sont nos priorités aussi.

Revue et perspectives économiques

Monsieur le président, j'aimerais maintenant examiner le rendement économique du Nouveau-Brunswick en 2006 et donner les perspectives pour 2007.

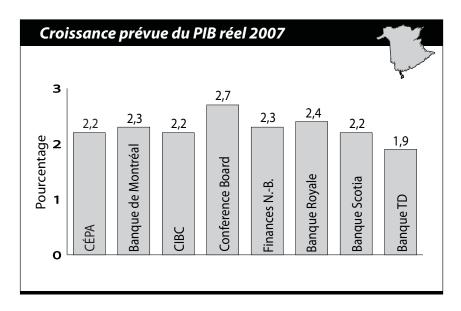
Pour le Nouveau-Brunswick, 2006 a été une année de reprise économique par suite du faible rendement enregistré l'année précédente. Le ministère des Finances estime maintenant à 2,3 % la croissance du produit intérieur brut — le PIB — réel en 2006 par rapport à l'augmentation de 0,3 % enregistrée en 2005. La plupart des indicateurs économiques clés ont affiché des rendements solides en 2006.

Par exemple:

- Les investissements en capital ont été le moteur principal de croissance, augmentant de 4,5 % pour atteindre un record de 5,0 milliards de dollars.
- Le nombre d'emplois a augmenté de 1,4 %, soit 4 900 nouveaux emplois nets, pour afficher le taux de croissance le plus fort à l'est de l'Ontario.
- Le taux de chômage provincial est passé à 8,8 %, son plus bas niveau en trois décennies.
- Les gains hebdomadaires moyens ont augmenté de 3,3 % en 2006, par rapport à l'augmentation canadienne de 3,0 %.
- Les ventes au détail ont augmenté de 5,9 %, soit le taux de croissance le plus fort depuis 1999.
- Les cours mondiaux élevés du zinc ont augmenté de 63,8 % la valeur de la production minérale, la faisant atteindre un niveau record de 1,5 milliard de dollars.
- L'inflation des prix à la consommation a augmenté de 1,6 %, ce qui est le taux de croissance le moins élevé de toutes les provinces.

Les changements positifs font plus que compenser l'affaiblissement des exportations à l'étranger et des livraisons manufacturières au cours de l'année.

Monsieur le président, les investissements en capital accrus, force motrice de la croissance économique du Nouveau-Brunswick en 2007, compenseront le ralentissement de la demande aux États-Unis de certains produits manufacturés, surtout des produits du bois et d'autres produits destinés à la construction d'habitations. Des prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que l'économie du Nouveau-Brunswick enregistre une croissance d'entre 1,9 % et 2,7 %. Le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB réel qui se situera dans la même fourchette, se chiffrant à 2,3 % pour 2007.



Une forte croissance des investissements commerciaux est prévue en raison de la construction du terminal de GNL à Saint John et de la remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Selon les estimations de Statistique Canada, en 2007, les investissements en capital au Nouveau-Brunswick enregistreront le rendement le plus élevé parmi les provinces, soit une augmentation de 12,7 %, pour atteindre une somme record de près de 5,6 milliards de dollars. Les possibilités d'emploi devraient continuer d'augmenter, tandis qu'une tendance à la baisse du taux de chômage provincial est prévue au cours de l'année.

Autosuffisance du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président, pour que le Nouveau-Brunswick réalise l'autosuffisance d'ici à 2026, de modestes taux de croissance économique ne sauraient suffire à donner forme à un élargissement important de l'assiette fiscale provinciale. Il faut des taux de croissance économique plus vigoureux et plus soutenables pour produire davantage de recettes provinciales, qui assureront au gouvernement une plus grande capacité de financer les services publics essentiels et d'investir dans la population du Nouveau-Brunswick.

L'accroissement de la population, de la production économique, de la productivité et des niveaux de revenu devra se faire plus rapidement et progresser de façon considérable par rapport aux taux nationaux. En 2005, le PIB nominal par habitant du Nouveau-Brunswick atteignait, en moyenne, 75,8 % de la moyenne nationale, alors que le revenu personnel par habitant du Nouveau-Brunswick ne représentait que 85,4 % de la moyenne du Canada. Il faut une transformation de notre économie afin de réaliser nos objectifs. Voilà notre cible pour l'avenir.

Il ne s'agit pas strictement d'une question rurale ou urbaine, ou d'une question de nouvelle économie par rapport à l'économie traditionnelle. Toutes les régions et toutes les industries de la province doivent connaître la croissance et se diversifier pour que la province ait la possibilité de se transformer.

À cette fin, le gouvernement attend avec intérêt les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de travail sur l'autosuffisance, qui sera présenté en avril après la tenue de consultations publiques.

Mise à jour financière pour 2006-2007

Monsieur le président, j'aimerais maintenant présenter une mise à jour sur la situation financière pour l'année en cours. J'ai le plaisir de signaler que nous prévoyons maintenant un excédent de 34,6 millions de dollars pour 2006-2007. À titre de comparaison, le budget prévoyait un modeste excédent de 22,2 millions, et le rapport Grant Thornton publié à la fin décembre prévoyait un déficit de 17,6 millions.

Depuis, la province a reçu de nouveaux renseignements importants qui confirment des améliorations de la situation des recettes de la province. En février, la province a reçu la confirmation que des redressements importants affectés aux années antérieures — tenant compte de paiements insuffisants en 2005 — mèneront à des recettes plus élevées au titre des impôts sur le revenu des particuliers et des corporations. Un meilleur rendement financier d'Énergie NB — attribuable surtout aux niveaux d'eau supérieurs, aux frais de combustible moins élevés et au début d'hiver clément — a contribué à l'augmentation de 57 millions de dollars des recettes nettes de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick par rapport au budget. En outre, les recettes tirées de la taxe de vente harmonisée — la TVH — seront favorisées par l'abolition du remboursement de la TVH pour l'énergie domestique et par l'augmentation des paiements fédéraux.

Les dépenses supérieures aux prévisions du budget sont en partie attribuables aux déficits prévus chez les régies régionales de la santé. De nouvelles initiatives gouvernementales liées aux soins aux personnes âgées ont également occasionné des dépenses additionnelles.

Le gouvernement versera avant la fin de l'année les 26,6 millions de dollars qu'il lui reste à fournir de sa part du tiers des frais d'assainissement du havre de Saint John. La province fournira un financement additionnel de 68 millions de dollars aux universités en 2006-2007. En outre, un financement sera accordé pour la stabilisation et le soutien des caisses populaires et credit unions du Nouveau-Brunswick.

La Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré exige un budget équilibré sur la période financière de 2004-2005 à 2006-2007 et une réduction du rapport entre la dette nette et le PIB par opposition à la période financière précédente. J'ai le plaisir de signaler que de telles exigences seront satisfaites. Nous prévoyons un excédent cumulatif de 395,5 millions de dollars aux fins du budget équilibré pour la période de trois années, et le rapport entre la dette nette et le PIB devrait passer de 31,0 % en 2003-2004 à 26,9 % en 2006-2007.

Monsieur le président, le budget supplémentaire des dépenses pour 2006-2007 sera déposé aujourd'hui, ainsi que les prévisions des dépenses pour 2007-2008.

Perspectives financières pour 2007-2008

Monsieur le président, j'aimerais maintenant donner les perspectives pour l'année financière 2007-2008.

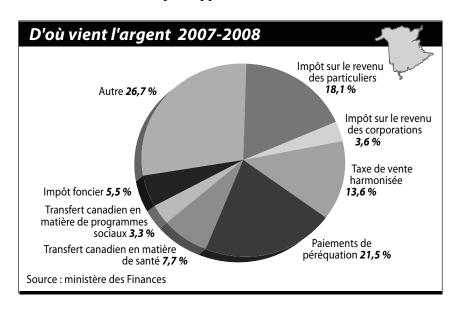
Comme il a été mentionné plus tôt, le gouvernement, à son arrivée au pouvoir, se heurtait à un important défi financier. Selon l'évaluation de Grant Thornton, les contraintes de dépenses nettes pour 2007-2008 seraient de l'ordre de 300 à 416 millions de dollars, compte tenu des tendances historiques ainsi que des politiques en place, et ces contraintes iraient en augmentant les années suivantes.

Nous n'étions pas disposés à permettre qu'une telle situation se produise, Monsieur le président. Nous ne l'avons donc pas permis.

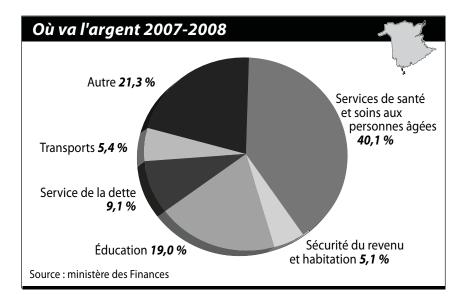
J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui un excédent prévu de 37,1 millions de dollars pour 2007-2008.

L'excédent est le résultat de mesures productrices de recettes conjuguées à des restrictions des dépenses, ainsi que d'améliorations au chapitre des recettes au cours des derniers mois.

Selon les prévisions, les recettes atteindront 6,677 milliards de dollars pour 2007-2008, ce qui correspond à une croissance de 2,8 % par rapport aux données révisées de 2006-2007.



Selon les prévisions, les dépenses atteindront 6,640 milliards de dollars, soit une augmentation de 2,8 % par rapport aux prévisions de dépenses révisées de 2006-2007.



Monsieur le président, il faut noter que, selon les prévisions, l'augmentation estimative de la dette nette de la province sera de 356 millions de dollars en 2007-2008, ce qui est surtout attribuable à l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de certains tronçons de la Transcanadienne de Woodstock à Grand-Sault. En exécution d'une entente conclue par le gouvernement précédent, le projet passe intégralement en charges, pendant l'année qui vient, dans les comptes de la province.

Prise en main du défi financier

Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick méritent de savoir comment le défi financier a été pris en main. Divers facteurs ont contribué à une telle réalisation.

Premièrement, en décembre, dès la publication du rapport Grant Thornton, nous nous sommes attaqués au défi financier de la province en abolissant le remboursement de la TVH pour l'énergie domestique. La décision a été dure à prendre, mais c'était le meilleur des choix difficiles qui s'offraient, étant donné que le remboursement ne correspondait pas à l'objectif global du gouvernement, à savoir l'efficacité et la conservation énergétiques. La mesure a aidé à atténuer de 61 millions de dollars le défi financier.

Deuxièmement, le budget présenté aujourd'hui prévoit un certain nombre de mesures qui contribueront à faire concorder les recettes et les dépenses. Nous devons faire en sorte que notre régime fiscal aide à payer les services que nous assurons. De nouvelles mesures productrices de recettes permettront à la province de percevoir des recettes additionnelles totalisant environ 115 millions de dollars par année.

Troisièmement, les ministères ont été chargés de réaliser en 2007-2008 des réductions totalisant 25 millions de dollars au chapitre de l'administration des programmes. Leurs budgets ont été rajustés en conséquence. Les ministères seront responsables devant le gouvernement de s'assurer que les réductions n'ont aucune incidence négative sur les programmes, subventions et services de base.

Quatrièmement, la croissance globale des dépenses a été freinée pour 2007-2008. Les décisions budgétaires ont été classées par ordre de priorité. Certaines initiatives ne seront pas financées au cours de l'année qui vient. La subvention additionnelle de 68 millions de dollars destinée aux universités en 2006-2007, conjuguée à des restrictions des dépenses, a contribué à réduire de 100 millions de dollars les contraintes de dépenses pour 2007-2008, selon les estimations.

Enfin, selon les prévisions actuelles, les recettes provinciales seront plus élevées qu'au moment où Grant Thornton a publié son rapport sur les finances de la province, ce qui est l'autre facteur de l'amélioration de la situation financière de la province. J'aimerais maintenant donner de plus amples explications à cet égard.

À la fin février, il a été confirmé à la province que, en raison d'une hausse notable des cours mondiaux du zinc par suite de la forte demande — cours qui devraient rester élevés —, les recettes fiscales provenant des minéraux métalliques atteindront un sommet record. La valeur du zinc produit au Nouveau-Brunswick a augmenté pour passer de 408 millions de dollars en 2005 à plus de 902 millions en 2006. Selon les prévisions pour 2007-2008, les recettes tirées de la taxe sur les minéraux métalliques se chiffreront à 70 millions environ. À titre de comparaison, les recettes de la même source se sont élevées en moyenne à 4 millions par année au cours des deux dernières décennies. Il s'agit d'une hausse importante, voire extraordinaire.

Si les volumes et les cours actuels se maintiennent, ils pourraient représenter une source inespérée de recettes pour les prochaines années. Les effets ne seront pas durables, toutefois, car il est prévu que la Brunswick Mine sera épuisée d'ici à 2010.

La province a aussi reçu en février 2007 des prévisions révisées de l'impôt sur le revenu, qui ont confirmé qu'elle a été considérablement sous-payée pour des années antérieures. En conséquence, notre assiette prévue a augmenté, ce qui se traduit par des prévisions plus élevées de recettes au titre de l'impôt sur le revenu pour 2007-2008.

Des changements au chapitre des recettes ne sont pas rares, Monsieur le président, surtout dans une province comme le Nouveau-Brunswick, où nos recettes dépendent en grande partie de prévisions budgétaires et paiements fédéraux. Cela étant dit, un rapport récent de l'Institut C.D. Howe a reconnu le Nouveau-Brunswick comme un des chefs de file nationaux quant à l'exactitude des prévisions des recettes et des dépenses.

Monsieur le président, voilà en résumé comment nous avons relevé le défi financier. Je présente un budget de juste milieu qui rééquilibre recettes et dépenses. Des décisions difficiles mais nécessaires s'imposaient. Nous sommes engagés à l'égard d'une saine gestion financière et nous prendrons les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre continu des recettes et des dépenses dans l'avenir.

Investissements dans le Pacte pour le changement

Monsieur le président, le budget présenté aujourd'hui révèle des investissements importants dans les soins de santé, l'éducation, les soins aux personnes âgées et la conservation d'énergie, entre autres secteurs de programmes. Les investissements cadrent avec les priorités cernées par les gens du Nouveau-Brunswick et énoncées dans notre *Pacte pour le changement*.

Le budget au compte ordinaire du ministère de la Santé augmentera de 127 millions de dollars — soit 6,6 % — par rapport aux prévisions révisées de 2006-2007, ce qui le portera à 2,1 milliards de dollars. La somme inclut un financement additionnel de 58,8 millions pour les services hospitaliers, de 14,8 millions pour le Programme de médicaments sur ordonnance et de 31,4 millions pour l'Assurance-maladie.

Le budget en question inclut des fonds pour un certain nombre d'engagements énoncés dans notre *Pacte pour le changement*. Une somme additionnelle de 13,7 millions de dollars est affectée à la Stratégie d'amélioration des services d'ambulance. En exécution de cette stratégie, la province, d'une part, mettra sur pied un système d'ambulance provincial intégré qui sera homologué internationalement et, d'autre part, étendra l'utilisation des technologies de communication entre les ambulances — véhicules ou aéronefs — et les services des urgences ou les centres de traumatologie.

Un financement a été engagé pour l'élaboration d'une Stratégie de la gestion des maladies chroniques visant le diabète, afin d'améliorer l'accès aux médicaments, fournitures et instruments nécessaires. Un financement sera aussi consacré à de nouveaux lits affectés aux soins palliatifs à Dalhousie et à Caraquet.

Le budget présenté aujourd'hui prévoit aussi ce qui suit : 3 millions de dollars pour de nouvelles cliniques d'oncologie à Campbellton, à Bathurst et à Caraquet ; 1,7 million pour l'amélioration des programmes extra-muraux ; 1,2 million pour étendre l'accès à l'unité satellite de dialyse à Miramichi.

En outre, le budget prévoit un financement pour la mise au point d'un système de dossiers de santé électroniques. Les travaux de planification et de conception de divers éléments d'un système de dossiers de santé électroniques se poursuivront, et la mise en œuvre de plusieurs composantes fondamentales, telles que des Archives provinciales d'imagerie diagnostique et un Programme de contrôle des médicaments sur ordonnance, sera amorcée.

Monsieur le président, le budget de fonctionnement du ministère de l'Éducation augmentera de 5,7 %, passant à 875,6 millions de dollars. Le gouvernement actuel honorera l'engagement qu'a pris le gouvernement précédent de poursuivre le programme de réduction du nombre d'élèves par classe en diminuant de un le nombre maximal d'élèves par classe de toutes les années. En outre, nous donnerons suite aux questions ayant trait à la composition des classes en accroissant le nombre de postes d'enseignement. En tout, le budget prévoit le financement de 283 postes d'enseignement additionnels en 2007-2008.

Comme nous l'avons indiqué dans notre *Pacte pour le changement*, nous appuyons les recommandations du rapport MacKay sur l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick. Le budget prévoit un financement de 10 millions de dollars pour les initiatives du rapport MacKay, soit une augmentation de 5 millions par rapport aux dépenses de 2006-2007. De plus, un total de 1,2 million sera aussi disponible pour offrir aux aides-enseignants et au personnel enseignant-ressource une formation en analyse appliquée du comportement en vue d'apporter un soutien aux élèves autistes.

Le budget prévoit aussi des projets pilotes visant les écoles communautaires dans les districts scolaires. En outre, il prévoit un financement en vue d'améliorations au chapitre de la littératie visant les enfants d'âge scolaire, en partenariat avec les secteurs privé et sans but lucratif.

L'amélioration de l'enseignement postsecondaire et de la formation professionnelle est cruciale pour notre santé économique et notre prospérité futures. Nous honorerons l'engagement qu'a pris l'ancien gouvernement d'augmenter de 3,4 % le financement des universités. Nous donnerons suite aussi à un engagement pris le premier jour en retirant, le 1^{er} août 2007, le revenu des parents et du conjoint du calcul des prêts étudiants du Nouveau-Brunswick. La mise en œuvre de l'initiative en 2007-2008 coûtera au gouvernement environ 7 millions de dollars et aidera à rendre les établissements d'enseignement supérieur plus abordables et plus accessibles pour tous

les gens du Nouveau-Brunswick. Nous invitons le gouvernement fédéral à examiner aussi ses programmes afin d'aider à rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible et plus abordable pour les étudiantes et étudiants.

Les défis que le Nouveau-Brunswick doit prendre en main afin d'atteindre l'autosuffisance incluent une pénurie imminente de main-d'œuvre qualifiée et de faibles taux d'alphabétisation chez notre population adulte. Nous devons relever ces défis sans broncher. Des adultes au Nouveau-Brunswick ont une éthique du travail solide ainsi qu'une panoplie de compétences non reconnues, mais il leur est peut-être difficile de contribuer à notre passage à une économie du savoir et d'en bénéficier à moins d'améliorer leurs capacités de lecture, d'écriture et de calcul ainsi que leurs compétences de base en informatique.

Pour relever le défi, nous consacrons 500 000 \$ à l'appui des programmes communautaires d'apprentissage pour adultes en 2007-2008. Les fonds additionnels nous permettront de collaborer avec nos partenaires communautaires afin d'améliorer et d'étendre la prestation directe des services. Ces fonds appuieront l'intégration de notre Programme communautaire d'apprentissage pour adultes — le PCAA — à notre Programme d'accès communautaire, en vue de favoriser l'accès à une plus vaste gamme de possibilités d'apprentissage, notamment le recours accru aux technologies et un nouveau programme d'études visant les compétences relatives à l'employabilité.

Les dépenses au compte ordinaire du ministère des Services familiaux et communautaires augmenteront de 8,4 % pour passer à 868,1 millions de dollars. Pour honorer l'engagement énoncé dans notre *Pacte pour le changement* et pour montrer notre respect envers les personnes âgées, une ministre d'État aux Aînés a été nommée. Puisque 1 personne sur 7 au Nouveau-Brunswick est âgée de 65 ans ou plus, il importe que la société néo-brunswickoise soutienne l'autonomie, la dignité et le mieux-être des personnes âgées et qu'elle soit attentive à leurs préoccupations.

Le budget présenté aujourd'hui reflète notre engagement à améliorer, pour les personnes âgées qui en ont besoin, l'accès aux services en foyer de soins ou de soins à domicile, la qualité des soins et l'abordabilité de ces services. En tout, 38,7 millions de dollars seront investis pour donner suite aux engagements que nous avons pris de retirer l'actif des personnes âgées du calcul des frais exigés en foyer de soins, de porter le nombre d'heures de soins à trois heures par jour dans les foyers de soins, de rétablir le nombre maximum d'heures de soutien à domicile à 215 heures par mois, de réduire les tarifs des foyers de soins à 70 \$ par jour pour qu'ils reflètent les coûts de l'hébergement et des repas et d'augmenter les tarifs applicables aux pensionnaires des foyers de soins spéciaux de niveaux 1 et 2, les faisant passer à un taux de subvention standard de 74 \$ par jour le 1^{er} avril 2007.

En octobre 2006, les taux d'aide sociale ont été augmentés de 2,0 %. En application du budget d'aujourd'hui, nous augmenterons les taux d'aide sociale de 3,0 % de plus en octobre 2007 pour aider les personnes les plus nécessiteuses. Il s'agit de la première étape en vue de réaliser notre objectif, énoncé dans le *Pacte pour le changement*, qui est de hausser les taux d'aide sociale de manière qu'ils atteignent la moyenne du Canada atlantique.

Afin de répondre aux besoins d'un secteur de l'énergie dynamique, le ministère de l'Énergie prendra de l'importance pour que toutes les possibilités soient mises à profit, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Une attention particulière sera accordée au maintien de l'équilibre entre les besoins croissants des consommateurs, de l'industrie et de l'environnement. La démarche inclura une étude sur la faisabilité d'un second réacteur nucléaire à Point Lepreau.

Le budget présenté aujourd'hui prévoit aussi 15,3 millions de dollars de plus pour l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick en vue de vastes initiatives de conservation de l'énergie domestique, ainsi que de nouveaux programmes visant les secteurs commercial et industriel. Le gouvernement actuel a comme priorité de faire du Nouveau-Brunswick un chef de file au chapitre de la conservation de l'énergie. Les programmes d'efficacité énergétique domiciliaire annoncés en janvier 2007 représentent un engagement de plus de 26 millions de dollars en 2007-2008 de la part du gouvernement provincial en vue d'améliorer l'efficacité énergétique domiciliaire. Ces programmes comprennent des subventions et des prêts destinés à des projets de conservation de l'énergie visant les propriétaires-occupants actuels, les propriétaires de petits immeubles d'habitation, les habitations ou appartements pour ménages à faible revenu ainsi que la construction de maisons neuves. Les réductions des gaz à effet de serre — les GES — qui découleront des programmes sont importantes. Par exemple, le programme visant les habitations existantes permettra de réduire de 7 tonnes par maison par année, en moyenne, les émissions de GES.

Monsieur le président, un élément important de notre *Pacte pour le changement* et de la voie vers l'autosuffisance est la création d'un climat propice à la croissance de notre population et de notre économie. Un financement de 1,8 million de dollars de plus par rapport aux prévisions de dépenses révisées de 2006-2007 est prévu aujourd'hui pour le nouveau Secrétariat de croissance démographique, ce qui donne un budget global de 3 millions pour 2007-2008. Le secrétariat sera chargé de contribuer à renverser la décroissance démographique de la province et à augmenter le nombre de personnes qui habitent et travaillent au Nouveau-Brunswick.

Un certain nombre d'autres augmentations du financement et initiatives prévues au budget présenté aujourd'hui méritent d'être mentionnées.

Une somme globale de 400 000 \$ est affectée au ministère des Pêches pour améliorer les activités de développement de produits et de marchés, l'accent étant mis sur la commercialisation internationale des produits de la mer. Le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture investira 400 000 \$ dans des initiatives de commercialisation sur le marché intérieur et recevra un financement supplémentaire pour un certain nombre d'investissements en capital dont je parlerai plus tard.

Pour contribuer à la croissance et au développement à long terme de l'industrie forestière, nous maintiendrons nos niveaux actuels de financement de la sylviculture sur les terrains privés et les terres de la Couronne.

Monsieur le président, le projet de raffinerie que propose Irving Oil serait le projet industriel le plus important de l'histoire du Nouveau-Brunswick, et le gouvernement est engagé à veiller à ce que l'étude d'impact sur l'environnement pertinente soit menée. En conséquence, une équipe de spécialistes de projet sera créée au ministère de l'Environnement pour assurer une étude et un examen approfondis des incidences possibles sur l'environnement liées à ce projet.

Les municipalités bénéficieront d'une augmentation de 1,3 million de dollars au titre des subventions sans condition pour 2007, ce qui favorisera toutes les 102 municipalités de la province.

Nous avons comme engagement de créer une tribune bilatérale et tripartite de concert avec les Premières nations et le gouvernement fédéral. En outre, des discussions devront avoir lieu en vue de préparer et d'entamer la planification commune qui est nécessaire pour créer le jour du Traité. Le budget investit 200 000 \$ dans les activités importantes en question.

Un financement accru de 1,2 million de dollars sera affecté au tourisme afin d'améliorer les campagnes de marketing touristique et la signalisation routière.

Le ministère de la Sécurité publique bénéficiera d'un financement accru de 1 million de dollars pour la création d'une équipe d'application de la *Loi sur les véhicules hors route*, compte tenu de nouvelles mesures législatives.

Une somme additionnelle de 1,4 million de dollars sera consacrée à la prestation des services de la GRC, y compris des agents de programmes communautaires qui s'occuperont surtout des programmes communautaires axés sur la jeunesse.

Le gouvernement actuel poursuivra ses efforts pour veiller à ce que l'équité salariale s'applique à toutes les parties des services publics, ainsi qu'au personnel qui assure les services essentiels qu'achète le gouvernement provincial dans des secteurs tels que la garde d'enfants, le soutien à domicile pour les personnes âgées et les maisons de transition.

La planification et la conception du programme visant l'Initiative pour le nord du Nouveau-Brunswick seront achevées, ce qui tient compte de la nécessité d'investissements importants dans l'infrastructure pour maximiser l'incidence de l'autosuffisance sur le nord du Nouveau-Brunswick.

Le budget présenté aujourd'hui inclut aussi de nouvelles dépenses de l'ordre de 41,7 millions de dollars liées aux fonds en fiducie fédéraux annoncés en septembre 2006. La somme inclut un financement pour soutenir le logement abordable, le logement des Autochtones hors réserve, l'infrastructure pour l'enseignement postsecondaire et les transports en commun. Le financement qui reste sera investi en 2008-2009.

Les augmentations du financement et les initiatives en question réaffirment notre engagement à l'égard des priorités des gens du Nouveau-Brunswick, ainsi que nos engagements à mettre en œuvre notre *Pacte pour le changement*. Les ministres donneront davantage de détails au moment de l'étude du budget principal.

Budget de capital pour 2007-2008

Monsieur le président, les investissements en capital au Nouveau-Brunswick de la part des entreprises et du gouvernement sont traditionnellement un excellent indicateur de la croissance économique et de la confiance des entreprises et des consommateurs. Il est prévu que le Nouveau-Brunswick mènera le pays quant à la croissance des dépenses en capital en 2007, et la province contribuera au moyen d'investissements stratégiques dans l'infrastructure publique qui est cruciale pour atteindre notre objectif d'autosuffisance d'ici à 2026. Nous devons améliorer notre infrastructure des transports, notre infrastructure verte, nos écoles et nos établissements de santé si nous voulons faire concurrence sur le plan des ressources et des affaires sur un marché de plus en plus mondialisé. Toutefois, nous devons investir de façon responsable.

J'aimerais maintenant présenter les initiatives au chapitre des dépenses prévues dans notre budget de capital.

Pour 2007-2008, le budget de capital prévoit des dépenses de 311,9 millions de dollars, somme qui exclut le versement unique de 543,8 millions au titre de la Transcanadienne. Ce budget de capital concentre les dépenses sur les projets déjà en construction et prévoit le financement nécessaire pour entretenir notre infrastructure actuelle.

Les dépenses en capital du ministère des Transports, exception faite du versement unique au titre de la Transcanadienne, se chiffreront à 180,6 millions de dollars en 2007-2008, y compris des investissements de 173,6 millions dans l'infrastructure routière. Des investissements seront faits à l'égard des routes 11 et 17 ainsi que de voies de contournement à Moncton, à Riverview et à Dieppe et de la voie de contournement de Nashwaak, sur la route 8. Les besoins en infrastructure routière des régions rurales du Nouveau-Brunswick continueront d'être pris en considération. Un financement est aussi affecté à des travaux sur la route 1, entre Waweig et la frontière Canada—États-Unis, à St. Stephen, y compris le nouveau pont international, et à l'achèvement de la route 95, entre Woodstock et la frontière américaine. L'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, de Woodstock à Grand-Sault, s'achèvera en 2007. Les activités de planification et de conception seront menées pour la voie de contournement de Welsford, sur la route 7, et pour des bretelles sur le chemin Highland.

En plus des investissements susmentionnés dans l'infrastructure routière de la part du ministère des Transports, environ 175 millions de dollars seront affectés à des activités de construction sur la route 2 en vue d'achever le tronçon de la Transcanadienne que construit un promoteur, projet qui est mené dans la vallée du Haut-Saint-Jean.

Pour le ministère de l'Éducation, les investissements en capital totaliseront 30,6 millions de dollars, y compris des dépenses pour des installations neuves ou rénovées dans un certain nombre d'écoles ainsi qu'un financement visant des problèmes de santé et de sécurité à des écoles un peu partout dans la province.

Le réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick bénéficiera d'investissements se chiffrant à 7,9 millions de dollars pour des améliorations des biens immobiliers ainsi que des travaux de réparation et de rénovation. La somme inclut un financement de 6,9 millions provenant de la Fiducie d'infrastructure pour l'enseignement postsecondaire.

Les investissements dans le secteur de la santé viseront principalement l'achèvement de plusieurs initiatives importantes, dont le nouvel hôpital à Waterville, l'élargissement du service des urgences, du centre des soins ambulatoires et du laboratoire au Moncton Hospital, le nouveau bloc opératoire à Bathurst et une nouvelle unité fixe d'IRM à Fredericton. Un financement est également prévu pour des travaux de rénovation à l'Hôpital Docteur Georges L. Dumont en vue de fournir des locaux pour la formation clinique des étudiantes et étudiants en médecine du Nouveau-Brunswick.

Une somme additionnelle de 3,4 millions de dollars permettra de terminer les travaux de rénovation au Centre hospitalier Restigouche afin de créer une unité sûre de psychiatrie légale de 20 lits et une aire sûre d'isolement de 2 lits. Les travaux de planification et de conception d'un agrandissement destiné à héberger un nouveau service des urgences à l'Hôpital régional de Saint-Jean seront amorcés pendant l'année financière qui commence.

Grâce à des initiatives fédérales-provinciales, les investissements dans le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture incluent 2 millions de dollars pour un nouvel incinérateur au laboratoire vétérinaire et la construction d'une nouvelle salle de nécropsie et d'incinération, ainsi que 650 000 \$ pour la construction d'une unité autonome de laboratoire des maladies animales exotiques au laboratoire vétérinaire, à Fredericton. De plus, la province investira 1,2 million de dollars dans un nouveau laboratoire provincial de la santé du poisson à St. George.

Une somme globale de 1,2 million de dollars sera investie dans le réseau Sentier NB pour des travaux de réparation et la réfection de ponts. Un investissement de 800 000 \$ est prévu comme contribution additionnelle au titre de l'engagement de 1,75 million de dollars de la province à l'égard du Plan de développement touristique Île Miscou.

Nous examinerons aussi la possibilité de créer des partenariats public-privé pour aller de l'avant avec les projets des palais de justice à Saint John et à Moncton et pour la construction d'un nouveau centre de détention.

Monsieur le président, le budget de capital présenté aujourd'hui est prudent et prévoit des fonds pour l'infrastructure publique requise. Nous continuerons de faire des investissements stratégiques en capital tout au long de notre mandat.

Fiscalité équitable pour financer les services publics

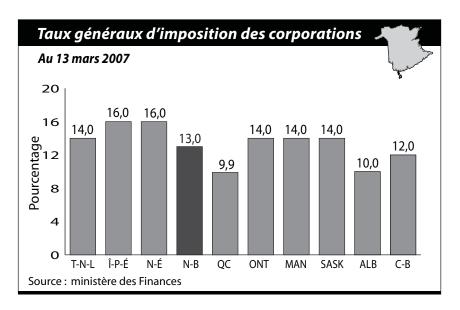
Monsieur le président, nous sommes tous pour des taxes et impôts moins élevés. Cependant, lorsque le niveau de fiscalité ne suffit pas à assurer la prestation continue des services publics essentiels que les gens du Nouveau-Brunswick méritent et auxquels ils s'attendent, il faut y voir. C'est le point où nous en sommes. Les réductions fiscales des dernières années ne peuvent tenir la route. Dans son rapport, Grant Thornton a constaté que les augmentations limitées des recettes fiscales et d'autres recettes constituent un élément important des pressions financières qui s'exercent sur la province.

Les mesures productrices de recettes annoncées aujourd'hui feront en sorte que les particuliers et les entreprises contribuent équitablement pour relever le défi financier, tout en protégeant les membres les plus vulnérables de notre société.

Les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers seront augmentés, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2007, afin de produire 50 millions de dollars de plus en recettes annuelles. Les nouveaux taux seront de 10,12 % pour la première tranche d'imposition, de 15,48 % pour la deuxième, de 16,80 % pour la troisième et de 17,95 % pour la quatrième. Les augmentations paraîtront dans les retenues salariales des employés à compter du 1^{er} juillet 2007. Même après la prise d'une telle mesure, le Nouveau-Brunswick a toujours le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers le moins lourd du Canada atlantique. Les tranches d'imposition sur le revenu des particuliers et les montants personnels ont été indexés pour l'année d'imposition 2007, ce qui protège les contribuables contre les effets de l'inflation.

Monsieur le président, il s'agit d'une augmentation très modeste de l'impôt sur le revenu des particuliers. À titre d'exemple, une personne célibataire ayant un revenu imposable de 30 000 \$ en 2007 paiera 72 \$ de plus qu'en 2006 au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers du Nouveau-Brunswick. Une famille à un seul revenu d'emploi dont le revenu imposable est de 40 000 \$ paiera 42 \$ de plus qu'en 2006 au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers du Nouveau-Brunswick.

Le taux de l'impôt provincial général sur le revenu des corporations — l'IRC — augmentera à 13,0 %, rétroactivement au 1^{er} janvier 2007, rétablissant ainsi le taux en vigueur pour l'année d'imposition 2006. Selon les prévisions, l'augmentation produira en 2007-2008 des recettes supplémentaires de 17 millions de dollars. Le taux général de l'IRC du Nouveau-Brunswick vient au quatrième rang parmi les plus bas du Canada.



Le taux de l'impôt provincial sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise sera porté à 5,0 %, rétroactivement au 1^{er} janvier 2007, et le plafond d'admissibilité au taux de l'IRC applicable à la petite entreprise sera ramené du niveau actuel de 475 000 \$ à 400 000 \$. Le taux de l'IRC applicable à la petite entreprise se classe troisième parmi les plus bas du Canada, et le plafond d'admissibilité égale ceux de toutes les autres provinces, sauf l'Alberta. Les deux mesures produiront des recettes supplémentaires d'environ 35 millions de dollars.

De plus, le gouvernement a chargé Alcool NB de majorer de 13 millions de dollars par année son revenu net. Alcool NB aura toute latitude quant à la façon de réaliser l'objectif fixé.

Au total, les mesures en question produiront des recettes annuelles d'environ 115 millions de dollars.

Monsieur le président, le gouvernement fédéral a annoncé que le volet fédéral du Programme de remboursement de la TPS/TVH aux visiteurs sera aboli le 1^{er} avril 2007. J'annonce aujourd'hui que le gouvernement abolira le volet provincial du Programme de remboursement aux visiteurs à la même date.

Depuis son entrée en fonction, Monsieur le président, le gouvernement actuel a mis en œuvre un certain nombre de mesures avantageuses pour les gens du Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, je veux réaffirmer notre engagement à l'égard de ces mesures. Le Programme d'aide pour l'énergie domestique, programme de paiement unique qui prévoit un remboursement de 100 \$ aux familles à faible revenu, profite aux gens du Nouveau-Brunswick en 2006-2007. La suppression de l'augmentation de 3,8 ¢ le litre de la taxe sur l'essence instaurée par le gouvernement précédent et le remboursement de 2 000 \$ pour les étudiantes et étudiants de première année universitaire continueront de profiter aux gens du Nouveau-Brunswick.

La structure à deux taux du crédit d'impôt pour dividendes, annoncée en novembre 2006, sera modifiée en application du budget présenté aujourd'hui. Par suite de l'augmentation du taux de l'impôt provincial sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise, annoncée aujourd'hui, le crédit d'impôt pour les dividendes reçus d'une petite entreprise le 1^{er} janvier 2007 ou après passera de 3,7 % à 5,3 %. La mesure aidera à maintenir l'équité du système fiscal.

Le programme de remboursement des frais de scolarité sera modifié afin de fournir à compter de cette année un allégement fiscal aux récents diplômés d'établissements postsecondaires admissibles.

Aujourd'hui, j'annonce d'autres mesures qui favoriseront les personnes à faible revenu, les personnes âgées et les retraités, aideront à stimuler les investissements dans la province et protégeront les agricultrices et agriculteurs.

Monsieur le président, notre gouvernement a comme engagement de protéger les personnes les moins en mesure de payer. La réduction de l'impôt applicable aux faibles revenus a été bonifiée comme prévu, afin que les déclarants célibataires ayant un revenu maximal de 13 750 \$ et les familles ayant un revenu maximal de 23 050 \$ ne paient pas d'impôt provincial sur le revenu des particuliers pour l'année d'imposition 2007.

Nous donnerons aussi suite à notre engagement au titre du *Pacte pour le changement* en doublant la prestation pour personnes âgées à faible revenu, qui passera de 100 \$ à 200 \$ le 1^{er} avril 2007. Nos personnes âgées à faible revenu recevront ainsi des prestations supplémentaires qui s'élèveront à environ 3,3 millions de dollars, pour un total de 6,5 millions par année au titre du programme.

Les couples qui reçoivent un revenu de pension au Nouveau-Brunswick pourront partager le revenu de pension admissible aux fins de l'impôt provincial à compter de l'année d'imposition 2007. La mesure fournira un allégement fiscal aux couples qui ont un revenu de pension en permettant au conjoint ayant le revenu le plus élevé d'attribuer à l'autre conjoint jusqu'à 50 % du revenu de pension, qui est imposé à des taux moins élevés. Selon nos estimations, 47 000 personnes au Nouveau-Brunswick ayant un revenu de pension, dont un grand nombre sont des personnes âgées, bénéficieront de la nouvelle mesure fiscale.

Monsieur le président, le budget présenté aujourd'hui prévoit aussi une mesure incitative pour les gens et les entreprises, qui aura un effet positif sur les investissements au Nouveau-Brunswick. J'ai le plaisir d'annoncer qu'une amélioration du programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises s'appliquera aux demandes reçues à compter du 13 mars 2007. Le programme vise à assurer une source importante de capitaux en améliorant l'accès au financement par actions pour les petites entreprises du Nouveau-Brunswick. Le programme encourage les gens du Nouveau-Brunswick à investir dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick.

Les améliorations du programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, que j'annonce aujourd'hui, sont triples. Premièrement, la valeur de l'investissement permis pour avoir droit au crédit de 30 % passera de 50 000 \$ à 80 000 \$. Par conséquent, le montant maximal de crédit accessible à un seul investisseur passera de 15 000 \$ à 24 000 \$. Deuxièmement, les catégories d'actions émises seront élargies pour inclure les actions convertibles et privilégiées. Troisièmement, l'actif corporel net qui rend les entreprises admissibles au programme passera de 25 à 40 millions de dollars.

Le Plan d'identification des terres agricoles, le PITA, pourvoit à l'allégement de l'impôt foncier des agricultrices et agriculteurs, au moyen de reports d'impôt. En application du programme actuel, l'agricultrice ou agriculteur qui fait radier ses biens au titre du PITA — en vue de la retraite, pour convertir les biens ou pour d'autres motifs — doit immédiatement acquitter les impôts, différés pendant jusqu'à 15 années, ainsi que les intérêts courus pendant cette période. Nous apporterons au programme, dans un avenir rapproché, des modifications qui allégeront le fardeau financier des agricultrices et agriculteurs qui font radier leurs biens.

Monsieur le président, la décision d'augmenter les impôts dans le budget présenté aujourd'hui n'a pas été prise à la légère. Augmenter les impôts n'est jamais facile. Toutefois, un changement structurel s'imposait afin de rééquilibrer les recettes et les dépenses. Nous devons pouvoir payer les services que nous fournissons.

Nous avons soigneusement examiné les conséquences des mesures productrices de recettes dans le budget présenté aujourd'hui. Nous sommes convaincus que les personnes les plus vulnérables de notre province seront protégées. Nous sommes convaincus que la population et les entreprises seront en mesure de porter le fardeau fiscal plus lourd. Nous sommes convaincus que nos taxes et impôts sont toujours concurrentiels. De plus, nous sommes convaincus que l'incidence sur l'économie provinciale sera minime.

L'ajustement de nos taux d'imposition annoncé aujourd'hui aidera à maintenir les services publics au Nouveau-Brunswick aujourd'hui et dans l'avenir.

Partenariat avec le gouvernement fédéral

Monsieur le président, notre gouvernement s'efforce de cultiver des relations positives avec le gouvernement fédéral actuel. Un partenariat solide avec le gouvernement fédéral est fondamental pour atteindre l'objectif de l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick d'ici à 2026.

Le budget fédéral qui sera présenté la semaine prochaine est censé inclure des propositions visant le déséquilibre fiscal, notamment un nouveau programme de péréquation.

Notre priorité absolue est le renouvellement du programme de péréquation de telle sorte qu'il remplisse l'engagement constitutionnel. Les Canadiennes et Canadiens, peu importe où ils habitent, ont droit à des services publics à des niveaux de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Le point de vue du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait à la péréquation est clair et il ne change pas : nous voulons un programme qui est appliqué selon une formule et qui est fondé sur une norme moyenne nationale et une couverture intégrale des recettes, sans plafond ou limite sur les droits. C'est ce qu'il faut pour mieux établir un pied d'égalité parmi les provinces.

Le *Pacte pour le changement* de notre gouvernement a un certain nombre d'éléments communs avec le plan économique à long terme du gouvernement fédéral. Nous avons discuté de la nécessité d'un partenariat solide pour mettre en œuvre notre programme d'autosuffisance. Dans un tel contexte, nous avons aussi discuté de la nécessité d'un financement additionnel pour l'éducation postsecondaire, la formation professionnelle et l'infrastructure.

Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec nos homologues fédéraux afin d'achever avec succès les négociations portant sur le financement de la restauration de la rivière Petitcodiac, des centres de congrès à Moncton, à Fredericton et à Grand-Sault, du sentier Fundy et du centre aquatique à Sussex.

Monsieur le président, nous avons bon espoir qu'une nouvelle formule de péréquation — et d'autres solutions visant le déséquilibre fiscal — procurera un financement supplémentaire au Nouveau-Brunswick. Cela permettrait à la province de faire maintenant les investissements stratégiques nécessaires afin de donner l'essor à notre économie, posant ainsi les jalons d'une plus grande autosuffisance dans l'avenir.

Conclusion

Monsieur le président, le budget jette les bases d'une transformation en vue de donner de l'essor à notre économie. Il rajuste les recettes et les dépenses et pourvoit à leur équilibre. Il assure la prestation continue des services publics essentiels. Il prévoit un certain nombre d'initiatives et d'investissements stratégiques annoncés dans notre *Pacte pour le changement*. Qui plus est, il est le reflet de notre courage de diriger et de faire les choix qui donneront forme à un Nouveau-Brunswick meilleur dans l'avenir. Nous nous engageons dans une nouvelle voie, celle d'une plus grande autosuffisance.

Au cours de la préparation du budget présenté aujourd'hui, nous nous sommes heurtés à des difficultés financières de taille. Les gens du Nouveau-Brunswick nous ont fait savoir qu'ils tiennent à leurs services publics, y compris les services de santé, les soins aux personnes âgées, la création d'emplois, le développement économique et l'éducation. Ils nous ont aussi indiqué qu'ils croient à la responsabilité financière. Dans cette optique, nous avons déposé un budget équilibré qui comprend des mesures visant les recettes et les dépenses. Nous devons payer les services que nous assurons, et le budget présenté aujourd'hui rétablit un tel équilibre.

S'engager dans la voie d'une plus grande autosuffisance exigera que nous prenions des décisions qui ne sont pas toujours populaires mais qui sont nécessaires pour contribuer à doter les gens du Nouveau-Brunswick des perspectives et des programmes économiques et sociaux qu'ils méritent. Un seul budget ne nous rendra pas autosuffisants, mais, si nous pouvons inciter les gens du Nouveau-Brunswick à songer à la transformation et si nous travaillons tous main dans la main à la poursuite d'un même idéal, nous pouvons atteindre nos objectifs, Monsieur le président.

Le *Pacte pour le changement* et la recherche d'une plus grande autosuffisance sont les pierres angulaires de notre gouvernement ; ils sous-tendent notre discours du trône, le discours du premier ministre sur l'état de la province et le budget que je présente. Au cours de notre mandat de quatre ans, nous respecterons les engagements énoncés dans notre *Pacte pour le changement*.

Monsieur le président, avec l'aide des gens du Nouveau-Brunswick, nous obtiendrons les résultats que nous recherchons.

Je vous remercie, Monsieur le président.

ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT Milliers

\$

Année se terminant le 31 mars

	2007	2007	2008
COMPTES BUDGÉTAIRES	Prévisions	Révisées	Prévisions
Compte ordinaire :			
Recettes	5 882 645	6 102 326	6 292 816
Dépenses	5 798 433	6 015 762	<u>6 190 118</u>
Excédent (Déficit).	84 212	86 564	102 698
Compte de capital :			
Recettes	28 256	28 722	160 129
Dépenses	436 664	442 030	855 684
Excédent (Déficit).	(408 408)	(413 308)	(695 555)
Compte à but spécial :			
Recettes	52 289	51 128	49 196
Dépenses	55 533	49 685	51 367
Excédent (Déficit)	(3 244)	1 443	(2171)
Compte d'organisme de service spécial (nette) :			
Recettes	65 403	83 452	81 865
Dépenses	54 654	72 911	70 317
Excédent (Déficit)	10 749	10 541	11 548
Gains du fonds d'amortissement	229 700	232 100	227 500
Recettes consolidées brutes	6 258 293	6 497 728	6 811 506
Plus : Amortissement des contributions d'immobilisations reportées	0	22 947	25 477
Moins : Recettes en capital liées aux immobilisations corporelles	<u>(27 590)</u>	(28 193)	(159 889)
Recettes de fonctionnement	6 230 703	6 492 482	6 677 094
Dépenses consolidées brutes	6 345 284	6 580 388	7 167 486
Plus : Charge d'amortissement	209 123	229 583	250 351
Moins : Investissement dans les immobilisations corporelles	(345 928)	(352 091)	(777 840)
Charges de fonctionnement.	6 208 479	6 457 880	6 639 997
Excédent (Déficit)	22 224	34 602	37 097
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2007-2008 Milliers \$

	СОМРТЕ	COMPTE DE	COMPTE À BUT	COMPTE D'ORGANISME DE SERVICE	
<u>MINISTÈRE</u>	<u>ORDINAIRE</u>	<u>CAPITAL</u>	<u>SPÉCIAL</u>	SPÉCIAL (NETTE)	TOTAL
Agriculture et Aquaculture	6 677	0	0	0	6 677
Entreprises Nouveau-Brunswick	9 625	20	0	0	9 645
Éducation	27 383	0	11 600	0	38 983
Énergie	356	0	0	0	356
Agence d'efficacité et de conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	409	0	0	0	409
Environnement	4 831	0	7 500	0	12 331
Services familiaux et communautaires	56 367	75	14 025	0	70 467
Finances	5 485 987	0	56	0	5 486 043
Pêches	165	0	0	0	165
Santé	24 836	0	1 335	0	26 171
Justice et Consommation	45 593	0	449	0	46 042
Assemblée législative	476	0	0	0	476
Gouvernements locaux	383	0	0	0	383
Ressources naturelles	77 931	40	2 581	0	80 552
Cabinet du procureur général	133	0	0	0	133
Bureau du contrôleur	150	0	0	0	150
Autres organismes	307 989	0	0	0	307 989
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	125 600	0	2 253	28 174	156 027
Sécurité publique	106 165	0	6 383	5 596	118 144
Société de développement régional	2 780	0	0	44 925	47 705
Approvisionnement et Services	629	4 055	1 063	0	5 747
Tourisme et Parcs	3 326	0	60	2 570	5 956
Transports	5 025	155 939	0	600	161 564
Mieux-être, Culture et Sport	0	0	1 891	0	1 891
TOTAL	6 292 816	160 129	49 196	81 865	6 584 006
Gains du fonds d'amortissement					227 500
Redressement pour immobilisations corporelles				<u>-</u>	(134 412)
Recettes de fonctionnement				=	6 677 094

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2007-2008 Milliers

\$

<u>MINISTÈRE</u>	COMPTE ORDINAIRE	COMPTE DE CAPITAL	COMPTE À BUT <u>SPÉCIAL</u>	COMPTE D'ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL (NETTE)	<u>TOTAL</u>
Agriculture et Aquaculture	33 429	400	0	0	33 829
Entreprises Nouveau-Brunswick	29 443	0	0	0	29 443
Éducation	875 629	1 000	11 600	0	888 229
Énergie	2 912	0	0	0	2 912
Agence d'efficacité et de conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	13 375	0	0	0	13 375
Environnement	15 472	0	8 000	0	23 472
Bureau du Conseil exécutif	5 382	0	0	0	5 382
Services familiaux et communautaires	868 106	0	14 500	0	882 606
Finances	12 474	0	56	0	12 530
Pêches	2 660	0	0	0	2 660
Gouvernement général	474 304	0	0	0	474 304
Santé	2 054 483	10 000	1 420	0	2 065 903
Affaires intergouvernementales	3 454	0	0	0	3 454
Justice et Consommation	37 230	0	449	0	37 679
Assemblée législative	18 385	0	0	0	18 385
Gouvernements locaux	111 156	500	0	0	111 656
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	163 835	0	0	0	163 835
Ressources naturelles	97 878	2 436	2 610	0	102 924
Cabinet du procureur général	14 339	0	0	0	14 339
Bureau du contrôleur	4 723	0	0	0	4 723
Bureau des ressources humaines	5 574	0	0	0	5 574
Cabinet du premier ministre	1 638	0	0	0	1 638
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	270 553	0	2 223	28 174	300 950
Sécurité publique	111 612	0	6 942	6 104	124 658
Société de développement régional	38 114	15 200	0	45 010	98 324
Service de la dette publique	606 935	0	0	0	606 935
Approvisionnement et Services	101 778	101 298	1 621	0	204 697
Tourisme et Parcs	28 449	500	55	2 849	31 853
Transports	170 761	724 350	0	(11 820)	883 291
Mieux-être, Culture et Sport	16 035	0	1 891	0	17 926
TOTAL	6 190 118	855 684	51 367	70 317	7 167 486
Redressement pour immobilisations corporelles				-	(527 489)
Charges de fonctionnement				_	6 639 997

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES BRUTES PRÉVUES SELON LA PROVENANCE 2007-2008 Milliers

\$

<u>-</u>	Année se terminant le 31 mars			
PROVENANCE INTERNE	2007 Prévisions	2007 Révisées	2008 Prévisions	
Taxes et impôts				
Impôt sur le revenu des particuliers	1 104 700	1 161 500	1 210 300	
Impôt sur le revenu des corporations.	178 400	217 600	238 800	
Taxe sur les minéraux métalliques	8 000	19 000	70 000	
Impôt foncier provincial	353 200	353 200	369 000	
Taxe de vente harmonisée	814 300	871 900	909 200	
Taxe sur l'essence et les carburants	236 300	210 600	191 200	
Taxe sur le tabac	93 000	84 000	84 000	
Taxe sur le pari mutuel	65	53	65	
Taxe sur les primes d'assurance	41 200	40 300	39 600	
Taxe sur le transfert de biens réels.	6 000	6 000	6 200	
Taxe sur le capital des grandes corporations.	33 900	34 700	26 300	
Taxe sur le capital des corporations financières	10 000	6 500	10 000	
Total partiel: taxes et impôts	2 879 065	3 005 353	3 154 665	
Produits de placements	118 808	182 434	189 742	
Licences et permis.	103 486	106 498	100 565	
Vente de biens et services.	209 237	203 973	209 096	
Redevances.	67 276	62 028	65 176	
Recettes des loteries.	110 125	112 125	116 125	
Amendes et intérêts de pénalité.	1 486	1 530	7 183	
Recettes diverses.	<u>14 670</u>	<u>21 998</u>	<u>25 473</u>	
TOTAL: RECETTES DE PROVENANCE INTERNE	<u>3 504 153</u>	3 695 939	<u>3 868 025</u>	
Subventions inconditionnelles - Canada				
Paiements de péréquation	1 432 200	1 450 799	1 435 200	
Transfert canadien en matière de santé	490 200	489 500	513 900	
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	211 600	211 600	217 500	
Autres	1 900	1 900	1 938	
Total partiel: subventions inconditionnelles - Canada	<u>2 135 900</u>	2 153 799	<u>2 168 538</u>	
Subventions conditionnelles – Canada	242 592	252 588	256 253	
TOTAL: SUBVENTIONS DU CANADA	2 378 492	2 406 387	<u>2 424 791</u>	
TOTAL: RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	<u>5 882 645</u>	<u>6 102 326</u>	<u>6 292 816</u>	

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LE BUDGET ÉQUILIBRÉ Millions

\$

Période financière 2004-2005 à 2006-2007

<u>-</u>	Année se terminant le 31 mars		
	2005 Réelles	2006 Réelles	2007 Révisées
Recettes de fonctionnement		6 300,7 (3,4) 6 297,3	6 492,5 (121,5) 6 371,0
Charges de fonctionnement Excédent (déficit) pour l'année	5 717,6 242,2	6 057,1 240,2	6 457,9 (86,9)
Différence cumulative - début de l'année	0,0	242,2	482,4
Différence cumulative - fin de l'année	242,2	482,4	395,5

	Année se terminant le 31 mars			
	2004	2005	2006	2007
Dette nette	6 923,6	6 778,3	6 655,7	6 738,4
PIB (31 décembre)	22 346,0	23 487,0	24 162,0	25 056,0
Rapport dette nette-PIB	31,0 %	28,9 %	27,5 %	26,9 %

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LE BUDGET ÉQUILIBRÉ Millions

\$

Période financière 2007-2008 à 2010-2011

	Année se terminant le 31 mars
	2008 Prévisions
Recettes de fonctionnement	0,0
Charges de fonctionnement Excédent (déficit) pour l'année	
Différence cumulative - début de l'année	0,0
Différence cumulative - fin de l'année	<u>37,1</u>

	Année se terminant le 31 mars		
	2007	2008	
Dette nette	6 738,4	7 094,4	
PIB (31 décembre)	25 056,0	25 958,0	
Rapport dette nette-PIB.	26,9 %	27,3 %	

ÈTAT COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE Millers

\$

Année se terminant le 31 mars		Année se	terminant le 31 mars
2007 Prévisions	2007 Révisées		2008 Prévisions
22 224	34 602	Excédent (Déficit)	37 097
(345 928)	(352 091)	Acquisition d'immobilisations corporelles	(777 840)
0	(22 947)	Amortissement des contributions d'immobilisations reportées	(25 477)
27 590	28 193	Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	159 889
209 123	229 583	Amortissement des immobilisations corporelles	250 351
(86 991)	(82 660)	(Augmentation) Diminution de la dette nette	(355 980)

FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES ROUTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK Milliers

\$

	Année se	Année se terminant le 31 mars		
	2007 Prévisions	2007 Révisées	2008 Prévisions	
Recettes				
Taxe sur l'essence et les carburants	236 300	210 600	191 200	
Dépenses				
Ministère des Transports				
Compte de capital	235 830	241 017	717 350	
Compte ordinaire	<u>158 580</u>	164 780	170 721	
Total des dépenses	394 410	405 797	888 071	
Dépenses nettes	158 110	195 197	696 871	
Provenance des fonds pour les dépenses nettes				
Recettes en capital du fédéral	27 245	27 515	155 839	
Contribution provinciale provenant du fonds consolidé	130 865	167 682	541 032	
TOTAL	<u>158 110</u>	<u>195 197</u>	<u>696 871</u>	

Les recettes et les dépenses relatives au Fonds pour l'amélioration des routes du Nouveau-Brunswick sont incluses dans le compte ordinaire et le compte de capital du plan budgétaire.

Les dépenses au compte de capital liées à l'Agence de gestion des véhicules sont exclues du total des dépenses ci-dessus.

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.